

LE FINANCEMENT DE 4 REVENDEICATIONS DE LA CGT

POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Montreuil le 23/07/24

La période que nous connaissons, inédite par de nombreux aspects, et l'importance des enjeux auxquels nous sommes confronté-es constituent des éléments structurants qui placent le mouvement syndical devant des responsabilités nouvelles.

C'est ce qui a conduit – et conduit – la CGT à s'engager pleinement dans des prises de position et des engagements à la hauteur de cette situation exceptionnelle.

Au cœur de cette démarche, la bataille revendicative est déterminante à tout point de vue. Celle sur les salaires, le pouvoir d'achat et l'emploi est absolument essentielle.

C'est pourquoi, l'UFSE-CGT met à nouveau en exergue quatre revendications directement liées à ces questions dans le champ de la Fonction publique.

A l'heure où les porte-parole des libéraux et de l'extrême-droite agitent les épouvantails de la dette et du déficit publics pour ne pas répondre aux légitimes attentes des salarié-es, l'UFSE-CGT précise également comment financer nos revendications de manière juste et pérenne.

LES QUATRE REVENDEICATIONS DE LA CGT

Les revendications qui suivent constituent avant tout des exemples et des illustrations. D'autres chiffrages pourraient être envisagés sur chacune des pistes mises en avant. Ceci dit, à partir des bases retenues ici, on peut facilement avoir une estimation de revendications différentes. Par exemple, augmenter la valeur du point de 20% porte la mesure à 30 milliards d'euros.

40 à 20 points majorés	Octroi de 40 à 20 points majorés (200 à 100 euros bruts mensuels), pour tous les salaires compris entre le SMIC et 110 % du SMIC. Ainsi les bas salaires bénéficieraient d'une mesure spécifique.	Entre 1,2 et 1,8 milliard d'euros
10 % valeur du point (1)	Une augmentation urgente de 10 % de la valeur du point, ce qui permettrait de compenser l'inflation depuis 2010 pour quasiment tous les agents, soit un gain mensuel net moyen de 200 à 250 € (2).	15 milliards d'euros
50 à 25 points majorés	Octroi de 50 à 25 points majorés (250 à 100 euros bruts mensuels) aux échelons supérieurs des grades des corps de catégorie C, B et A (jusqu'à l'IM 830).	Entre 3,5 et 4,2 milliards d'euros
Création de 500 000 emplois	Cette mesure permettrait de faire face aux besoins immenses des services publics tout en améliorant les conditions de travail des personnels. Si, sur les 500 000 emplois recrutés, 350 000 étaient auparavant des chômeurs indemnisés (les autres seraient, notamment, des primo-emplois), cela ramènerait le taux de chômage aux environs de 6 %, un niveau plus connu depuis 1981.	14 milliards d'euros (3)

(1) Les 2 milliards d'euros avancés par le gouvernement pour 1% d'augmentation de la valeur du point constituent un chiffrage biaisé.

Augmenter la valeur du point, c'est générer des recettes supplémentaires par le canal des cotisations salariales et de l'impôt sur le revenu.

Le vrai « coût » pour les Finances publiques de 1% d'augmentation est en réalité de 1,5 milliards d'euros.

(2) Il est exact que le décrochage de la valeur du point par rapport à l'inflation depuis 2010 est supérieur à 10 % (environ 19 %). Mais, d'autres leviers agissent sur le traitement brut (par ex. l'octroi de points uniformes). Si l'on prend le traitement indiciaire brut moyen de base (qui prend en compte l'ensemble des agents) et si on neutralise les effets de carrière, le décrochage par rapport à l'inflation se situe aux alentours de 8%.

(3) A partir de l'hypothèse cohérente et logique qu'une partie importante des 500000 recrutements dans les trois versants de la Fonction publique soit auparavant des chômeurs indemnisés (350 000 dans notre exemple), il faut retrancher des salaires versés les indemnités perçues au titre du chômage (ce que nous avons effectué sur la base des moyennes des uns et des autres).

LE MONTANT DE NOS REVENDEICATIONS

En additionnant les dépenses relatives à chacune de nos revendications, on arrive à un total compris **entre 33,7 à 35 milliards d'euros**. Comme on l'entend très souvent, est-ce qu'un tel coût rend inaccessible la satisfaction de nos exigences ?

Les éléments qui suivent démontrent qu'il n'en est rien.

Quelques pistes pour augmenter les recettes publiques

L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Emmanuel Macron a diminué le taux standard d'imposition le passant de 33,33 % à 25 % depuis 2022.

On nous abreuve souvent de comparaisons internationales dont la pertinence est à démontrer.

En voici une qu'on nous présente rarement :

- 📌 **Part IS dans PIB**
- 📌 **France par rapport à moyenne OCDE : - 0,4 points**
- 📌 **0,4 points en 2023 = environ 11 milliards d'euros**

IMPÔT SUR LES GRANDES FORTUNES

Depuis 2018, l'ISF a donc été remplacée par l'IFI.

Dans son dernier rapport d'octobre 2023, France Stratégie a réévalué ses calculs.

En 2022, l'IFI aura fait perdre par rapport à une hypothèse où l'ISF aurait été maintenu: 4,5 milliards d'euros de recettes fiscales.

IMPÔT SUR LES DIVIDENDES

Emmanuel Macron n'a pas limité ses initiatives fiscales à l'ISF, il s'est également attaqué aux dividendes.

On sait que ceux-ci atteignent des sommets en France, championne d'Europe en la matière (plus de 60 milliards d'euros en 2023 uniquement sur les entreprises du CAC 40)*.

Ce qu'on sait moins c'est que, contrairement à la légende qui prétend qu'actions et dividendes profitent à la majorité de la population, 1 % des foyers concernés captent 98 % du total des dividendes et 0,1 %, 64 % du total !

En 2021, dernière année renseignée, ce sont 34 milliards d'euros de dividendes qui relevaient de l'impôt sur le revenu (le reste relevant de la fiscalité sur les sociétés, les plans d'épargne, etc).

Les 39000 contribuables (les 0,1 %) ont donc chacun, en moyenne, perçu 540000 euros de dividendes.

Jusqu'en 2017 inclus, ils auraient payé leurs impôts sur ces dividendes via le barème progressif de l'impôt sur le revenu (après, déjà, un abattement de 40 %).

Depuis 2018, ils peuvent opter pour le Prélèvement forfaitaire unique (PFU) mis en place par le président de la République.

Le choix est vite opéré compte tenu du gain offert par le PFU à cette petite minorité de fortunés.

Si en 2021, nous étions demeurés au barème de l'impôt sur le revenu pour ces 39000 contribuables, cela aurait permis de capter 1,5 milliard d'euros pour les finances publiques.

**11 milliards via l'impôt sur les sociétés
+ 4,5 milliards via l'impôt sur les fortunes
+ 1,5 milliard via l'imposition sur les dividendes
= 17 MILLIARDS D'EUROS**

Une étude de l'Institut des politiques publiques de juin 2023 nous renseigne sur le niveau d'imposition des plus riches s'agissant de l'impôt sur le revenu.

Deux chiffres incontestables parmi les des données qu'elle met en avant :

- ➡ La fraction des foyers fiscaux allant des 1 % aux 0,1 % les plus riches en matière de revenu fiscal relève d'un taux d'imposition total moyen de 32 % ;
- ➡ Pour la fraction des foyers fiscaux des 0,1 % les plus riches, c'est 38,5 %.

Dans le premier cas, on parle de 340000 personnes qui, en moyenne, déclare des revenus fiscaux d'environ 380000 euros annuels.

Dans le second, de 38000 personnes avec des revenus fiscaux supérieurs à 1,2 million d'euros.

Prenons l'hypothèse que les premiers relèvent d'un taux effectif total de 45 % et les seconds de 49 %. Avec un tel scénario, l'imposition via l'IR ne saurait être assimilée à une pratique confiscatoire et les contribuables concernés continueront à jouir de revenus plus que confortables.

Le gain total s'élèverait pour les recettes publiques à 23 milliards d'€

LA RÉPONSE AU DÉFICIT PAR LES RECETTES

On le constate : dès que l'on rompt avec la théologie libérale de la macronie sur le toujours moins d'impôts, la question du déficit public est résolvable.

Dans nos exemples, ce sont environ 34 milliards de recettes supplémentaires (1)

Les 23 milliards de l'impôt sur le revenu incluent l'imposition via l'ISF et les dividendes.

En n'actionnant que des mécanismes sur les revenus imposables, on a déjà trouvé la moitié des sommes pour être à 3 % de déficit par rapport au PIB.

La majeure partie des fortunes stratosphériques accumulées par les milliardaires ne relève pas de l'impôt sur le revenu (patrimoine immobilier, actions...).

En érigeant une taxe de 5 % sur les biens des 40 à 50 milliardaires français, on récolterait environ 35 milliards d'euros (2)

Et donc, (1) + (2) = 69 milliards d'euros

* Pour la totalité des entreprises, l'INSEE chiffre les dividendes versées aux environs de 240 milliards d'euros en 2023.

Et les dépenses publiques ?

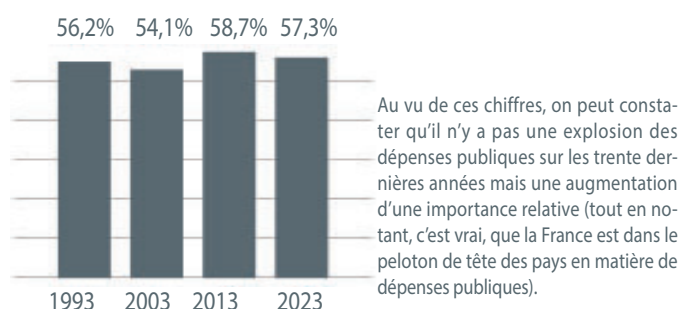
Il existe évidemment un autre levier pour réduire le déficit public et la dette : c'est de dépenser moins.

C'est celui qu'actionne le pouvoir actuel et qui a déjà été à l'œuvre les années antérieures. On ne connaît que trop la recette : couper dans les dépenses socialement utiles au détriment du progrès social, de la qualité des services publics et du bien vivre de la population. Au-delà des coupes sombres budgétaires déjà évoquées, c'est ce qui conduit la macronie à vouloir s'attaquer une fois de plus aux droits des plus démunis que sont les privés d'emploi.

Que recouvrent donc les dépenses publiques et quelle est leur évolution ?

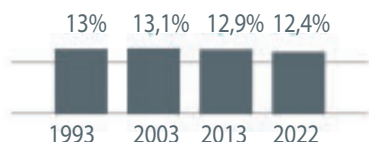
LA RÉALITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES

LES DÉPENSES PUBLIQUES EN % DU PIB



Il est intéressant d'approfondir cette thématique et d'observer comment sont structurées les dépenses publiques et comment elles ont évolué.

LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION (RETRAITES COMPRISES)

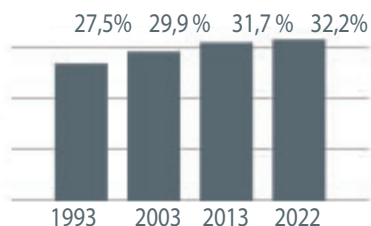


Il s'agit là des dépenses incluant l'intégralité des salaires des actifs (traitements de base + toutes les primes) et les pensions des retraités, des trois versants de la Fonction publique.

Cette assiette englobe également les rémunérations des personnels des administrations de la Sécurité sociale.

Quoi qu'il en soit, la baisse est marquée et significative (0,7 points entre 2003 et 2022, soit en valeur du PIB de 2022 près de 19 milliards d'euros).

LES DÉPENSES EN PRESTATIONS SOCIALES



Il s'agit de l'ensemble des dépenses en matière de protection sociale, tant pour la santé, que la vieillesse, que la maternité, que l'emploi...

Les dépenses publiques de protection sociale sont donc en hausse de manière indéniable (plus 4,7 points de PIB entre 1993 et 2022).

Il convient de préciser que les 2 postes principaux de dépenses sont – et de loin – les retraites et la santé. Ces 2 domaines représentent environ 82 % des dépenses publiques de protection sociale.

Ces dépenses publiques en retraite et santé sont supérieures de presque 25 % à la moyenne de l'Union Européenne. Cela s'explique essentiellement par le fait que, en France, ces deux secteurs sont socialisés via le financement public (85 % pour la santé et 94 % pour les retraites), ce qui est loin d'être le cas dans la plupart des autres pays.

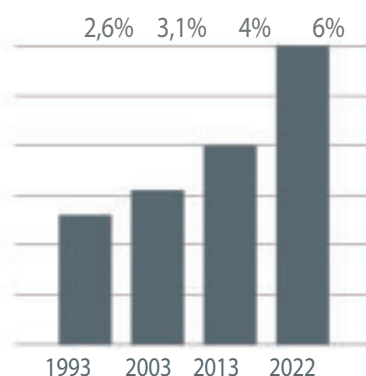
On connaît les graves inégalités et carences que génère le recours au secteur privé dans ces deux secteurs essentiels dans les pays qui le pratiquent.

Certes, les dépenses ont augmenté en France en matière de protection sociale mais, cette hausse est parfaitement justifiée.

On a vu les besoins immenses en matière de santé lors de la crise du COVID (en 2020, les dépenses ont représenté 35,1 % de PIB).

On connaît les manques énormes pour correctement prendre en charge la vieillesse et la dépendance, pour ne citer que ces exemples.

LES DÉPENSES EN AIDE POUR LES ENTREPRISES EN % DU PIB



Les aides publiques étant un maquis inextricable (ce n'est pas le moindre soucis qu'elles posent), selon les normes retenues, il peut y avoir des variations de quelques dixièmes de points de PIB.

Les chiffres fournis ici sont les plus largement retenus et, dans tous les cas, l'échelle de progression est la même quelles que soient les sources.

Et on ne parle ici que des dépenses.

Lorsqu'on cumule avec les moindres recettes, les estimations oscillent entre 7,5 et 8,5 % du PIB consacrés via le financement public à l'aide aux entreprises.

Le poste principal de ces dépenses est celui des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises.

Débutées en 1933, elles ont, depuis, évolué ainsi :

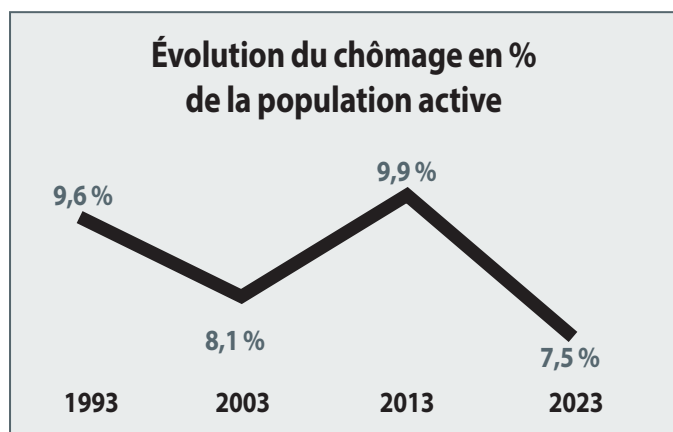
2003 : 1,1 % du PIB

2013 : 1,7 % du PIB

2022 : 2,8 % du PIB

Les 2,8 % du PIB en 2022 représentent 73,6 milliards d'euros dont 71 milliards sont compensés par le budget de l'État.

Ces exonérations, pour ne parler que d'elles, sont présentées - et justifiées - comme ayant pour but la sauvegarde et la création d'emplois.



En admettant, ce qui est très loin d'être avéré, que la différence des 2,1 points de chômage en moins de 1993 à 2023 soit consécutive aux exonérations de cotisations, le coût pour les finances publiques serait de :

Environ 120 000 euros annuels par emploi.

C'est environ 6 fois le SMIC brut annuel et 3 fois le traitement chargé du fonctionnaire à l'indice moyen.

Il s'agit donc d'un coût exorbitant !

En conditionnant les financements publics au maintien des emplois dès lors qu'il y a des bénéfices, à la diminution des dividendes versés, à des salaires globalement améliorés et à un plafonnement des écarts de rémunération, à l'égalité professionnelle et à l'investissement dans les énergies vertes, une grande partie des aides n'aurait plus de raison d'être.

Une note de France Stratégie de janvier 2019 relève que la France en matière de dépenses publiques d'aides aux entreprises se situe à **1,7 point de PIB au-dessus de la moyenne européenne.**

Soit environ 47 milliards d'euros en valeur 2023.

LA RÉPONSE AU DÉFICIT PAR LES DÉPENSES

A partir des critères de conditionnement évoqués plus haut, on peut donc, de manière raisonnable et sérieuse, estimer les moindres dépenses pour les finances publiques à une fourchette comprise entre :

31 et 47
milliards d'euros (3)

Davantage de recettes et moins de dépenses

Les hypothèses avancées ici ne sont pas exhaustives. Ceci étant, elles démontrent qu'on peut parfaitement résoudre les questions du déficit et de la dette publics par des politiques en rupture avec celles de la macronie.

En effet,
le total (1) + (2) + (3)
est compris entre

100 et 116
milliards d'euros

Dès lors, il est clair qu'il est tout à fait possible, avec une politique plus juste, de dégager l'argent nécessaire pour la satisfaction de nos revendications dans la Fonction publique.